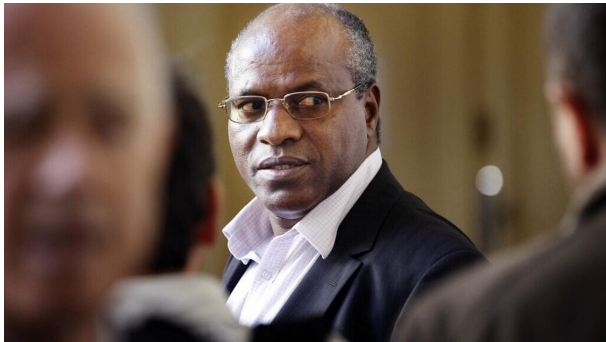


Génocide des Tutsis au Rwanda : Sosthène Munyemana condamné en appel à 24 ans de prison en France

RFI, 24 octobre 2025

Nouvelle condamnation dans les procès du génocide au Rwanda. Jeudi 23 octobre, Sosthène Munyemana a été condamné en appel à 24 ans de prison pour génocide, crimes contre l'humanité et complicité de génocide. La Cour d'appel de Paris a estimé que qu'il « s'était inscrit dans la politique génocidaire en y adhérant, mais également en y prenant une part active intellectuellement et matériellement. »



L'ancien gynécologue rwandais Sosthène Munyemana au tribunal de Bordeaux en 2010. © AFP - PATRICK BERNARD

Il s'agit du dénouement du plus vieux dos-

sier français lié au génocide rwandais. Dès le mois de septembre 1994, Sosthène Munyemana quitte le Rwanda et refait sa vie en tant que médecin dans le sud-ouest de la France. Quelques mois plus tard, une plainte est déposée à Bordeaux contre celui connu comme le « *boucher de Tumba* ».

Sosthène Munyemana a exercé en tant que gynécologue et était installé à Tumba, dans la préfecture de Butare au sud du Rwanda. Il a été condamné pour son implication active pendant le génocide. D'après le récit des témoins, il a contribué à l'établissement des listes des Tutsis à éliminer. Le médecin a également mis en place des barrières et des rondes pendant lesquelles des Tutsis ont été interpellés et tués. Enfin, il détenait la clé d'un bureau du secteur de Tumba dans lequel les Tutsis étaient enfermés avant d'être exécutés.

Depuis 30 ans, Sosthène Munyemana a toujours clamé son innocence et contesté être un extrémiste hutu. Le 23 décembre 2023, en première instance, la justice française l'avait déjà condamné à 24 ans de réclusion criminelle. Une décision confirmée ce jeudi 23 oc-

tobre par la Cour d'appel de Paris, qui le reconnaît coupable de « *génocide* », « *crimes contre l'humanité* » et « *participation à une entente en vue de la préparation de ces crimes* ». La peine de sûreté de l'ex-médecin, qui était initialement de 8 ans, a été repoussée à 12 ans.